

Un plan intercommunal contre la délinquance



L'antenne d'Embrun de la maison des adolescents participe au plan d'actions qui va être mis en place avec une convention entre le CCAS et la comcom.

Photo archives
Le DLM.P

DÉCRYPTAGE

1 | Le CISPD, qu'est-ce que c'est ?

Le conseil intercommunal de surveillance et de prévention de la délinquance de l'Embrunais a été créé par délibération du 26 septembre 2002 du conseil communautaire. Il se réunit en commission plénière tous les ans et représente un lieu d'échanges entre les maires de l'Embrunais, la gendarmerie et la police municipale, les représentants des services de l'État et les organismes partenaires.

2 | Pourquoi un plan d'actions aujourd'hui ?

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2013-2017). Avec la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et afin de bénéficier des aides de l'État attribuées sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le soutien des actions participant à la réduction de la délinquance, le CISPD doit être défini. Une convention est signée entre le CCAS d'Embrun et la communauté de communes pour un an renouvelable.

3 | Quels sont les rôles de la maison des adolescents et de la salle des jeunes ?

La maison des adolescents (Manutention) sert d'écoute, d'information, de conseil, ainsi que de lien avec l'équipe de professionnels de santé chargée de l'écoute et du soin. La salle des jeunes (à l'ancien abattoir, boulevard Pasteur) est un lieu d'accueil, de rencontres et d'animations. Selon la délibération, en 2014, sur 198 jours d'ouverture, 3 171 passages ont été comptabilisés et 1 844 en 2013.

LE CHIFFRE

5000

C'est, en euros, le montant de la participation financière que versera, en 2015, la communauté de communes de l'Embrunais au CCAS de la commune d'Embrun, au titre de sa participation au budget du pôle jeunesse du CCAS.

Vidéoprotection, prévention, éducateurs, participation citoyenne, la communauté de communes de l'Embrunais et la commune d'Embrun jouent sur plusieurs tableaux. Même si le secteur n'est pas une zone de forte délinquance, il a connu, ces derniers temps, de multiples cambriolages.

Le débat relancé sur la vidéo

Au sein du CCAS, un éducateur spécialisé et un animateur-médiateur œuvrent dans ce sens-là. Ils mènent des actions envers les adolescents, notamment dans le cadre de la maison des adolescents et la salle des jeunes. Le médiateur assure aussi du temps de présence pour la médiation de rue dans le centre-ville en hiver et au plan d'eau l'été.

Selon la convention, le pourcentage de jeunes (0-17 ans) est de 18,75 %. Le nombre de jeunes pris en charge par l'équipe d'animations du CCAS hors Embrun est d'environ 10 %. L'association 432A en accompagne

d'autres dans le cadre du décrochage scolaire.

Cette délibération a été votée à l'unanimité. « Je suis ravie que le poste d'éducateur s'étende un peu. Le CISPD est un outil de prévention extraordinaire, note Martine Assandri, élue PS d'Embrun. Mais je regrette qu'on l'utilise pour enrober la question de la vidéo (la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la communauté de communes de l'Embrunais, aux "points de passage", a été votée en février, NDLR). Ce n'est pas de la prévention. Avec 250 000 euros, on pourrait mener d'autres actions. »

La présidente de la communauté de communes, Chantal Eyméoud, a rappelé : « Nous avons deux éducateurs. La vidéo est un moyen supplémentaire de dissuasion, la nuit, surtout. »

Audrey LUNGO

améliorer la tranquillité publique.

La première partie comporte plusieurs projets.

-Réalisation d'un graph au skatepark. Cette action est prévue au printemps 2015. Budget : 2 000 euros.

-Créations photographiques et sonores autour des problématiques de la jeunesse en

montagne, avec l'organisation de débats. Problématiques : comment perçoivent-ils l'environnement montagnard ? Qu'y font-ils ? Quelles pratiques ? Comment se projettent-ils dans l'avenir ? Comment perçoivent-ils les politiques ? Ce projet commence en mars avec la participation d'environ 20 jeunes issus du

collège et des deux lycées, ainsi que des ados de la salle des jeunes. De mai à août : création sonore et photographique. De septembre à décembre : exposition.

Prévenir la radicalisation

-Risques de radicalisation : une série de mesures permet l'accompagnement des fa-

milles, avec la mise en place d'une cellule départementale. Au niveau du CISPD de l'Embrunais, un premier groupe de travail à vocation thématique sera prochainement constitué pour travailler sur ce sujet en vue de sensibiliser les professionnels du secteur au danger de la radicalisation, comment la prévenir et la traiter.

Une convention en trois parties

La convention passée entre le CCAS d'Embrun et la communauté de communes de l'Embrunais comprend trois parties : un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ; un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes ; un programme d'actions pour